

PORTANT DÉSIGNATION

De Monsieur Simon GILBERT, professeur agrégé au sein de la faculté de droit, en tant que président de la Commission des statuts du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val de Marne,

- VU *le Code de l'éducation ;*
- VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;*
- VU *le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne adopté par le Conseil d'administration en séance du 5 juillet 2019, notamment son article 55 ;*
- VU *la délibération CA-2022-ELE-UPEC-01 du Conseil d'administration du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;*
- VU *la délibération CA-2022-ADM-13 du Conseil d'administration du 21 octobre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a approuvé la composition de la commission des statuts du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;*

Considérant qu'en vertu de l'article 55 du règlement intérieur visé, le président de la commission des statuts du Conseil d'administration est désigné par le président de l'Université parmi les membres de ces commissions ;

Considérant que le Conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a adopté à la majorité la liste des membres de la Commission des statuts ;

Considérant que Monsieur Simon GILBERT, professeur agrégé au sein de la faculté de droit, est depuis cette date membre de la Commission des statuts du Conseil d'administration ;


ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Simon GILBERT, professeur agrégé au sein de la faculté de droit, est nommé président de la Commission des statuts du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

ARTICLE 2 :

Ses missions en qualité de président de cette commission sont de fixer l'ordre du jour des séances, de mener les débats et de soumettre au vote les propositions retenues à l'issue de ces débats.

ARTICLE 3 :

Son mandat de président de la Commission des statuts du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, débute à partir du 21 octobre 2022 et ce jusqu'à l'expiration du mandat des représentantes et représentants des personnels du Conseil d'administration.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services de l'UPEC, Monsieur Frédéric DEHAN est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 21 octobre 2022

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ